DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Commune de BIESLES

Enquête Publique

du 15 octobre au 15 novembre 2018 inclus

Déclaration d'Intérêt Général

Travaux en domaine privé de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de BIESLES

ANNEXES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

13/06/2018

N° E18000078 /51

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

LA VICE-PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 11/06/2018, la lettre par laquelle le Préfet de la Haute-Marne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la déclaration d'intérêt général de travaux en domaine privé de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de BIESLES (Haute-Marne) dont le siège est en Mairie de BIESLES (52340), 1 place de la Mairie ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'expropriation, et notamment son article L 11-1 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 11 mai 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Christian DENIS, retraité ministère de l'équipement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge de la commune de BIESLES.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Préfet de la Haute-Marne, à la commune de BIESLES et à M. Christian DENIS.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 13/06/2018

La Vice-Présidente,

signé

Christiane BRISSON

Pour expédition conforme
Châlons-en-Champagne, le 14 juin 2018
le greffier suppléant

TRIBUNAL ADMINISTRATIF CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

R. ANDRITT-CORNEVIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service environnement et forêt

Bureau politique de l'eau

ARRÊTÉ N° 2398 du 05 SEP. 2018

portant ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général pour la réalisation de travaux, en domaine privé, de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de BIESLES

Le préfet de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural, notamment les articles L 151-36 à L 151-40 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L211-7 , R123-1 à R123-27 et R214-88 et suivants ;

Vu le courrier en date du 29 mai 2018 par lequel Monsieur le Maire de BIESLES sollicite que soient déclarés d'intérêt général les travaux, en domaine privé, de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de Biesles ;

Vu le dossier d'enquête publique reçu à la direction départementale des territoires le 1er juin 2018 ;

Vu l'ordonnance n° E18000078 / 51 en date du 13 juin 2018 de Monsieur le vice-président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne désignant Monsieur Christian DENIS en qualité de commissaire enquêteur ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

Ouverture et déroulement de l'enquête

Article 1 :

Il sera procédé pendant 32 jours entiers consécutifs du lundi 15 octobre 2018 au jeudi 15 novembre 2018 à l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux, en domaine privé, de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de Biesles.

Article 2 :

Monsieur Christian DENIS est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur siégera à la mairie de Biesles pour y recevoir en personne les observations du public :

- le samedi 20 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures,
- le lundi 29 octobre 2018 de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- le mercredi 7 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures.

Article 3 :

Le dossier d'enquête publique comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture pendant toute la durée de l'enquête. Un exemplaire papier du dossier sera déposé à la mairie de Biesles et tenu à la disposition du public pendant les heures d'ouverture de la mairie. Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique sis à la mairie de Biesles.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions, sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et ouvert à cet effet à la mairie de Biesles.

Les observations et propositions pourront également être adressées, avant le jour de clôture de l'enquête, par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Biesles. Elles peuvent également être envoyées par courriel :
ddt-sef@haute-marne.gouv.fr objet : MR-EP Assainissement Biesles.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier d'enquête sur support papier, quant à lui, peut être obtenu auprès de la Direction départementale des territoires, aux frais du demandeur.

Toute personne souhaitant des informations sur le projet peut en faire la demande écrite auprès du pétitionnaire.

Information du public

Article 4 :

Un avis relatif au présent arrêté sera publié par les soins du préfet, au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux diffusés dans le département de la Haute-Marne.

Par ailleurs, l'enquête publique devra être annoncée par voie d'affiches dans la commune de Biesles.

Ces affiches placardées au plus tard le 1er octobre 2018 par les soins du maire porteront en caractères apparents la nature de la demande, son emplacement, le nom du commissaire enquêteur, ainsi que les jours et heures où celui-ci recevra les observations du public.

L'accomplissement de cette mesure de publicité sera justifié par un certificat établi par le maire qui sera joint au dossier d'enquête.

Article 5 :

Les mesures d'information du public prévues à l'article 4 s'effectueront aux frais du demandeur.

Clôture de l'enquête

Article 6 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 7 :

Le rapport dans lequel le commissaire enquêteur énoncera ses conclusions sera transmis à la direction départementale des territoires de la Haute-Marne et au président du tribunal administratif.

Une copie du rapport et des conclusions sera adressée par la direction départementale des territoires de la Haute-Marne à la mairie de Biesles dès leur réception.

Si, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur n'a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni présenté à l'autorité compétente pour organiser l'enquête, conformément à la faculté qui lui est octroyée à l'article L. 123-15, une demande motivée de report de ce délai, il est fait application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

Article 8 :

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la direction départementale des territoires de la Haute-Marne (service environnement et forêt). Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet de la Préfecture pendant une durée d'un an.

Article 9 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne,

Le maire de la commune de Biesles,

Le directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au commissaire enquêteur désigné pour l'enquête.

Chaumont , le 05 SEP. 2018

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture

François ROSA

La Voix de la Haute-Marne

AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 6 décembre 2017 est dans le **département de la Haute Marne** de **1,82 €** pour l'année 2018. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 5).

Annonces administratives

COMMUNE DE BIESLES

AVIS D'ENQUÊTE

Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation de travaux, en domaine privé, de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de Biesles

Il sera procédé du **15 octobre 2018 au 15 novembre 2018 inclus** à une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général pour la réalisation de travaux, en domaine privé, de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de Biesles.
Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Biesles pendant 32 jours du **15 octobre 2018 au 15 novembre 2018 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouvertures habituelles de la mairie et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Biesles. Elles peuvent également être envoyées par courriel : ddt-sef@haute-marne.gouv.fr objet : MR-EP-Assainissement Biesles.
Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur le site internet de la Préfecture pendant toute la durée de l'enquête.
M. Christian DENIS siégera en qualité de commissaire enquêteur à la mairie de Biesles **le samedi 20 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures, le lundi 29 octobre 2018 de 14 heures 30 à 17 heures 30 et le mercredi 7 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures** pour y recevoir les observations du public.
Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la direction départementale des territoires de la Haute-Marne, à la mairie de Biesles ainsi que sur le site internet de la Préfecture de Haute-Marne.

1813112

VILLE DE NOGENT

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

1. Nom et adresse officiels de l'Organisme Acheteur :
Ville de Nogent
1 Place du Général de Gaulle
52800 NOGENT
Courriel : mairie@villedenogent52.com
Tél. : 03.25.31.85.77
2. Objet du Marché :
Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un bâtiment de l'ancien Critt à Nogent (52800)
3. Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse selon les critères et pondération ci-après :
Caractère esthétique et fonctionnel : 40 points
Coût global d'utilisation : 30 points
Prix des prestations : 30 points
4. Procédure de passation :
Procédure adaptée ouverte passée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
5. Lieu de retrait du dossier de consultation :
Téléchargeable sur la plateforme : www.e-marchéspublics.com
6. Date limite de réception des offres :
Vendredi 19 octobre 2018 à 11 h 30
7. Date d'envoi à la publication :
25 septembre 2018

1813195

Commune de LES LOGES

ARRÊTES

Protection de captages d'alimentation en eau potable

Par arrêtés préfectoraux du 16 août 2018, ont été déclarées d'utilité publique la dérivation des eaux et la mise en place des périmètres de protection réglementaire des sources du Bois des Yaux n° 2 et n° 3, ainsi que du forage Grosse Sauve, sis sur le territoire de Les Loges et exploités par la commune.
Ces arrêtés seront affichés pour une durée de deux mois à la mairie de Les Loges.

1813182

COMMUNE DE VALS-DES-TILLES (COMMUNE ASSOCIÉE DE MUSSEAU)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il sera procédé, simultanément, à :
1) une enquête d'utilité publique portant sur la dérivation des eaux et l'établissement de périmètres de protection des captages – source de la Fontaine au Bois et source de la Demoiselle – par la commune de Vals-des-Tilles ;
2) une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles nécessaires à la réalisation de ces périmètres.
Les pièces du dossier et les registres d'enquêtes seront déposés dans la mairie de Vals-des-Tilles, pendant 17 jours consécutifs, du 10 octobre 2018 au 26 octobre 2018 inclus, aux heures d'ouverture de la mairie (sauf dimanches et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations sur les registres ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, à la mairie de Vals-des-Tilles, siège de l'enquête.
M. François MARTINS siégera en qualité de commissaire enquêteur à la mairie annexe de Musseau – 23, rue des Saxifrages – Musseau – 52160 Vals-des-Tilles, le samedi 13 octobre 2018, de 10 heures à 12 heures, le mardi 16 octobre 2018, de 15 heures à 17 heures et le vendredi 26 octobre 2018, de 14 heures à 16 heures, pour y recevoir les observations du public.
Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Vals-des-Tilles, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Marne.

1813185

100 % LOCAL
La Voix de la Haute-Marne

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Maîtrise d'Ouvrage :
COMMUNE DE BAUDRECOURT
2 Place de la Mairie
52110 BAUDRECOURT
Tél. : 03 25 55 61 53 / Fax : 03 25 55 49 17
E-mail : mairie.baudrecourt@orange.fr
2. Maîtrise d' OEuvre : Jean-André MARTIN, Architecte D.P.L.G.
27 Rue Diderot - B.P. 07
52301 JOINVILLE cedex
Tél. : 03 25 94 07 35 - Fax : 03 25 55 84 92
e-mail : j.a.martin.archi@wanadoo.fr
3. Objet du marché : RÉFECTION DE LA TOITURE ET DES ZINGUERIES DE L'ÉGLISE SAINTBÉNIGNE-SAINT-LOUVENT
4. Type de Marché de travaux : Exécution
5. Caractéristiques principales
· Les variantes ne seront pas prises en compte
· Prestations divisées en 1 lot unique
· Décomposition des lots
Lot n° 01 CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE
6. Délai d'exécution : Délai global : 5 mois compris 4 semaines de préparation
Démarrage prévisionnel du chantier : 4 Février 2019
7. Type de Procédure: Appel d'offres ouvert en procédure adaptée
8. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Selon indications portées dans le règlement de consultation joint au dossier d'appel d'offres.
9. Retrait du dossier
- En version papier auprès de :
DIAZOCOPY 48 Av. Alsace Lorraine - 52100 SAINT-DIZIER
Tél. : 03 25 56 66 62 / Fax : 03 25 56 05 61
- e-mail : diazocopy@wanadoo.fr
Coût du dossier : Le dossier de consultation et les frais d'envoi postaux sont à la charge des
entreprises soumissionnaires.
- En téléchargement sur le site http://www.voixdelahautemarne.fr/
10. Jugement des offres avec leur pondération
Les offres seront jugées selon 2 critères
- Le prix avec une pondération à 40 %
- La valeur technique des prestations à 60 %
La description du mémoire technique est précisée dans le règlement de consultation.
11. Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la limite de remise des offres.
12. Date limite de réception des offres : Vendredi 26 Octobre 2018 à 11 h dernier délai
Les offres sont à présenter sous simple enveloppe cachetée et à envoyer par la Poste en recommandé
avec Avis de Réception ou à remettre contre récépissé à l'adresse suivante :
COMMUNE DE BAUDRECOURT - 2 Place de la Mairie - 52110 BAUDRECOURT
Avec les mentions :
- Appel d'offres concernant les travaux de Réfection de la toiture et des zingueries de l'église
- Lot n°…
- Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis.
Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis
adressés par voie électronique à l'adresse suivante : http://www.voixdelahautemarne.fr/marches-publics
13. Renseignements :
- D'ordre administratif : auprès de M. Éric CUNY Maire de BAUDRECOURT
- D'ordre technique : auprès de M. Jean-André MARTIN, Architecte du projet.
14. Date d'envoi à la publication :
25 Septembre 2018

1813203

Annonces administratives

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse de la collectivité passant le marché :
Commune de Saint-Dizier - Hotel de Ville - 52100 SAINT-DIZIER
Représenté par : Elisabeth ROBERT DEHAULT
Profil d'acheteur : www.xmarches.fr
Mode de passation :
Marché passé selon une procédure adaptée par application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
Objet de la consultation :
Référence : 1844 / Nature : Travaux
Détail : Travaux de construction ou de réhabilitation de batiments
Désamiantage et démolition du bâtiment de Somme
Désamiantage et démolition d'un bâtiment composé de 80 logements
L'avis implique la passation d'un marché public.
Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises
Les variantes ne sont pas autorisées.
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Délai d'exécution envisagé : 5 mois et 1 mois de préparation
Unité monétaire retenue par la collectivité : Euros
Langue de rédaction des offres des concurrents : Les offres des concurrents devront être entièrement rédigées en langue française.
Modalités d'obtention du dossier : le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.xmarches.fr, référence marché 1844
Modalités de remise des offres : La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.xmarches.fr
Date limite de remise des offres : Le mercredi 24 octobre 2018 à 12:00
Délai de validité des offres : 90 jours
Justificatifs et pièces à fournir : Se reporter au règlement de la consultation.
Critères de jugement des offres : Se reporter au règlement de la consultation.
Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de garantie de 5,0 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements.
Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. En revanche, il ne sera pas accepté de caution personnelle et solidaire.
Modalités de paiement et de financement : Paiement Par virement bancaire, délai de paiement: 30 jours, avance : 5% du montant du marché, financement sur le budget propre de la collectivité.
Le marché ne s'inscrit pas dans un programme financé par des fonds communautaires.
Procédure de recours :
- Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
25, rue du Lycée / 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél : 03.26.66.86.87 / Fax : 03.26.21.01.87
- Introduction des recours :
Précisions concernant les délais d'introduction des recours :
Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;
Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;
Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché
Renseignements complémentaires :
Pour la visite obligatoire (dates les 4 et 11/10 2018), contacter M. Guyot au 03 25 07 31 41, ou gguyot@mairie-saintdizier.fr. Le certificat qui sera remis lors de la visite devra être joint à l'offre.
Renseignements administratifs complémentaires: marchepublic@mairie-saintdizier.fr
Pour plus d'informations, s'adresser à : Commune de Saint-Dizier
Hotel de Ville / 52100 SAINT-DIZIER
Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : Le 24 septembre 2018

1813131

La Voix de la Haute-Marne
8, rue des Chalets - 52000 Chaumont
Tél. 03 25 87 08 65 - o.roger@voixdelahautemarne.fr
www.voixdelahautemarne.fr

LA VOIX DE LA HAUTE-MARNE est un hebdomadaire édité par la SA **H.C.R.**
Gérant - Directeur de publication **Jean-Pierre de KERRAOUL**
Directeur délégué, rédacteur en chef **Nicolas BERNARD**
Chef d'agence **Orianne ROGER**
Publicité locale **Tél. 03 25 88 29 50 - publicite@voixdelahautemarne.fr**
Publicité nationale **Espace PHR, 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris Tél. 01 45 23 98 00**
Abonnement 1 an **Papier 67 € - Numérique 55 €**
Commission paritaire **n° 0620 C 79762 • ISSN : 2108-4130**
Impression **DIGITAPRINT AVESNES-SUR-HELPE**
Origine du papier : France/Norvège - Certification papier produit à partir de fibres IFCGD (Issus de Forêts Certifiées Gérées Durablement) - Ptot 0,022
Société éditrice : CROIX DE LA HAUTE-MARNE - Principal associé : HCR

Petites annonces

● Donne **2 châtons mâles,** nés le 27 juin, sociables et câlins, pas sérieux s'abstenir. Bourbonne-les-Bains. Tél.07.50.88.93.01.

● A adopter, cause déménagement, **2 chats adultes**, 1 tigré 13 ans et 1 noir 10 ans. Bonne santé, propres, stérélisés, jardin, familier au chien. Tél. 03.25.01.94.82.

Chien

● **Laëtitia, éducateur canin professionnel** vous propose une méthode moderne et sans brutalité, pour éduquer ou rééduquer votre chiot / chien, pour toutes races et tous types de problèmes. Intervention à votre domicile. Renseignements au 07.81.35.69.49.

● Vends **6 chiots Border Collie,** 3 mâles, 3 femelles, nés le 07/07/2018, mère : 250068732012040. Tél.06.37.41.76.34.

● A réserver **2 superbes chiots mâles Bouvier Bernois**, nés le 02/08/2018 à prendre le 02/11/2018, parents LOF, mère tatouage : 250269810541002. Tél.06.68.04.81.80.

● Vends **3 Lagotto Romagnolo**, idéal cavage ou compagnie (ne perd pas ses poils), vaccinés, pucés, inscrit LOF et certificat de bonne santé. 1 femelle, 2 mâles, nés le 04/07, mère 250269602163543, femelle : 1 100 €, mâle : 650 €, n° portée : LOF-2018025137-2018-1. Tél. 06.11.43.34.07.

● Vends **3 chiots American Staff**, mâles, noir, nés le 13/07/2018, LOF, pucés, vaccinés, 800 €. Personne pas sérieuse s'abstenir. Tél.06.84.64.87.88.

● **21**. Très beaux chiots **Boxer** 2 mâles 3 femelles fauve/bringé et blancs, nés le 05/07/18 très racés pucés vaccinés non Lof, mère : 250268731016302, parents et grands-parents visibles, siret 351762547. Tél. 06.08.60.64.10.

Perdu trouvé

● **Perdu**, depuis Aprey le 16 septembre, **un gros chat noir et blanc**, âgé de 8 ans, ayant une partie de la queue manquante, récompense. Merci de me contacter au 03.25.88.41.65 ou 06.71.68.42.81.

● Perdu **2 chatons femelles** tigrées, 3mois1/2, à Crenay, le vendredi 21/09. Tél. 03.25.03.72.43 ou 06.87.02.13.88.

● **Mamour perdu à** Saint-Dizier. Chat roux et blanc, poils longs tâche rousse sur le museau.**Vérifiez caves garages et dépendances**, merci. Tél. 06.79.61.49.25.

Services

Abat./élag.

Nettoyage

● Homme **effectue tous travaux de nettoyage et d'entretien de monuments funéraires**. Réglement par chèque ou CESU. Tél. 06.04.47.46.15.

Annonces légales

COMMUNE DE BIESLES

AVIS D'ENQUÊTE

Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation de travaux, en domaine privé, de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de Biesles

Il sera procédé du 15 octobre 2018 au 15 novembre 2018 inclus à une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général pour la réalisation de travaux, en domaine privé, de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de Biesles.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Biesles pendant 32 jours du 15 octobre 2018 au 15 novembre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouvertures habituelles de la mairie et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Biesles. Elles peuvent également être envoyées par courriel : ddt-sef@haute-marne.gouv.fr objet : MR-EP-Assainissement Biesles.

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur le site internet de la Préfecture pendant toute la durée de l'enquête.

M. Christian DENIS siégera en qualité de commissaire enquêteur à la mairie de Biesles le samedi 20 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures, le lundi 29 octobre 2018 de 14 heures 30 à 17 heures 30 et le mercredi 7 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures pour y recevoir les observations du public.

Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la direction départementale des territoires de la Haute-Marne, à la mairie de Biesles ainsi que sur le site internet de la Préfecture de Haute-Marne.

AMELIA HOME
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : Route de Pont Varin
52130 WASSY
394357537 RCS CHAUMONT

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 30 septembre 2018, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 30 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Christian GAUCHER.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE :

Monsieur Julien GAUCHER demeurant 1 Rue du Champ Chevallier 52130 DOMBLAIN,

Pour avis
La Gérance

JHM annonces légales

DÉCOUVREZ LE SITE LE PLUS COMPLET ET RESTEZ INFORMÉ DES NOUVEAUX MARCHÉS.

100% GRATUIT ALERTES MAIL

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS

CTI108519-1

JHM | abonnement
Le Journal de la Haute-Marne

ABONNEZ-VOUS 1 AN ET BÉNÉFICIEZ DE 13 SEMAINES DE LECTURE GRATUITE

+ 1 CADEAU au choix

1 PARAPLUIE

ou

1 CARNET + 1 STYLO

Offre réservée exclusivement aux nouveaux abonnés de France métropolitaine

BON D'ABONNEMENT

A retourner au "Journal de la Haute-Marne" Service Abonnements
14, rue du Patronage Laïque - CS 52057 - 52902 CHAUMONT Cedex 2

Je choisis ma formule :
❑ le parapluie ou ❑ le carnet + le stylo
❑ 1 an OFFRE SEMAINE soit 22 % d'économie
+ VOTRE CADEAU AU CHOIX, au tarif de 240 € au lieu de ~~307 €~~ *
❑ Je préfère régler par prélèvement 24 € par mois
❑ 1 an OFFRE SEMAINE & WEEK-END soit 25 % d'économie
+ VOTRE CADEAU AU CHOIX, au tarif de 290 € au lieu de ~~385 €~~ *
❑ Je préfère régler par prélèvement 29 € par mois

Je règle : ❑ Par chèque à l'ordre du *JHM* ❑ Par carte bancaire
N° | | | | | | | | | | | | | | | | |
3 derniers chiffres inscrits au dos de ma carte bancaire | | | Expire fin | | | | |
Date de départ souhaitée (min. 48 h) : | | / | |

NOM ..... Prénom .....
Adresse .....
Code postal | | | | | Ville .....
Tél..... email .....
(Si vous souhaitez recevoir des offres de notre part, merci de nous indiquer votre e-mail).

* Prix de vente au numéro
Vos cadeaux seront expédiés dans un délai de 10 jours à réception de votre règlement. Offre valable dans la limite des stocks disponibles.
Loi informatique et libertés : vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Elles pourront être cédées à des organismes extérieurs sauf si vous cochez la case ci-contre ❑

MANDAT PRÉLÈVEMENT SEPA

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, les prélèvements ordonnés mensuellement par «LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE" en paiement de mon abonnement, à savoir ❑ 24 € ou ❑ 29 € par mois sous réserve d'augmentation. La présente demande d'une durée indéterminée, est valable jusqu'à annulation de ma part, notifiée en temps voulu au créancier par lettre simple.

Identifiant Créancier SEPA
FR41ZZZ410940
NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE
14, rue du Patronage-Laïque - CS 52057
52902 CHAUMONT Cedex 2

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER
IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire
BIC - Code international d'identification de votre banque

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
.....
.....

NOM - PRENOM - ADRESSE
.....
.....
.....

TYPE DE PAIEMENT :
PAIEMENT RÉCURRENT

Signature obligatoire

N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

PAPBS1A

La Voix de la Haute-Marne

AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 6 décembre 2017 est dans le **département de la Haute Marne** de **1,82 €** pour l'année 2018. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 5).

Modifications

CMS –Francis Lefebvre Avocats
1 rue du Maréchal Joffre
BP 70001
67083 STRASBOURG CEDEX

HDS

Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège social : 52000 CHAMARANDES-CHOIGNES
14 rue Edith de Rouvres
RCS CHAUMONT N° 811 652 197

Aux termes du procès-verbal du 27 septembre 2018, il a été décidé
- d'augmenter le capital pour le porter de 50.000 € à 164.039 € par voie d'apports en numéraire,
- de nommer Madame Constance NICAISE, demeurant à 71300 GOURDON – Lieudit Chemin des Gris en qualité de Directeur Général pour une durée non limitée à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Capital social :
Ancienne mention : 50.000 € divisé en 50.000 actions
Nouvelle mention : 164.039 € divisé en 164.039 actions
Mention en sera faite au RCS DE CHAUMONT

Pour avis
1814438

LHERMITE

SA au capital de 42.000 €
Siège social : 4 chemin du Marroue
52500 GRENANT
438 005 068 R.C.S. Chaumont

Aux termes des décisions de l'associé unique du 27.09.2018:
- il a été décidé de transformer la société en SAS ;
- il a été pris acte de la démission des administrateurs, du Président du conseil d'administration et du Directeur général ;
- il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Pierre Tissandier demeurant 5, avenue de l'Abreuvoir 78160 Marly Le Roi
- il a été décidé de conserver un conseil d'administration et de nommer les administrateurs suivants : la société AMIQUAR, SA ayant son siège social 5, rue d'Alger 75001 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 382 648 723, M. Xavier PINGRET demeurant 33, rue Arquebuse 08000 Charleville Mézieres, et M. Pierre TISSANDIER
- les commissaires aux comptes actuels demeurent en fonction

Aux termes d'un conseil d'administration du 27.09.2018 M. Pierre Tissandier a été nommé Président du conseil d'administration.
Dépôt légal au TC de Chaumont.

1814400

CARPE DIEM

SCI au capital de 400,00 Euros
33 RUE DES ROYAUX
52300 JOINVILLE
500 485 339 R.C.S. Chaumont

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/09/2018 il a été pris acte de la nomination de Monsieur JACQUES COGNON, demeurant 33 RUE DES ROYAUX 52300 JOINVILLE en qualité de nouveau Gérant, à compter du 21/09/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame MARIA JOSEPHA IGLESIAS, Gérante démissionnaire.
Autres modifications :
- Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 20/09/2018, il a été effectué une cession de parts entre les associés avec une répartition en apport de nouveaux associés .Il a été aussi décidé un changement de gérant

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Chaumont

1814138

Annonces administratives

APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 – Maîtrise d'Ouvrage :
COMMUNE DE VEUXHAULLES SUR AUBE
36, rue Henri-Jurien-de-la-Gravière 21 520 Veuxhaulles sur Aube
Tél. : 03 80 93 55 79 / e-mail : mairie.veuxhaulles-sur-aube@wanadoo.fr
2 – Maîtrise d'OEuvre :
ATELIER D'ARCHITECTURE 52 /1 rue Raymond Savignac / 52000 CHAUMONT
Tél. : 03.25.35.39.45 / mail : atelier-architecture52@orange.fr
3 – Objet du marché
Aménagement d'un Gite dans l'ancienne école - 21 520 VEUXHAULLES SUR AUBE
4 – Nature et désignation des lots :
Lot N°1 : Démolitions – Gros-OEuvre – Aménagements extérieurs ;
Lot N°2 : Charpente bois – Couverture – Zinguerie ;
Lot N°3 : Menuiseries extérieures PVC et Alu – Serrurerie ;
Lot N°4 : Menuiseries intérieures ;
Lot N°5 : Plâtrerie –Plafonds – Isolation ;
Lot N°6 : Electricité ;
Lot N°7 : Plomberie – Sanitaires ;
Lot N°8 : Chauffage fuel – VMC ;
Lot N°9 : Carrelage – Faïences – Sols souples ;
Lot N°10 : Peinture – Tenture ;
Lot N°11 : Désamiantage
5– Type de marché de travaux : exécution
6 – Des variantes seront-elles prises en compte : oui
7 – Modalité d'attribution des lots : Lots séparés. Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.
8 – Durée du marché ou délais d'exécution :
Date prévisionnelle de commencement des travaux (Marché de travaux) : 1er trimestre 2019 (durée 6 mois– 1 mois de préparation).
9 – Cautionnement et garanties exigés : Constitution d'une garantie à première demande pour le remboursement de l'avance si elle est accordée.
10 – Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Règlement par mandat administratif sous 30 jours (art. 98 CPM). Financement par des fonds propres, emprunts, subventions.
11 – Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
12 – Unité monétaire : €uro.
13 – Justificatifs à produire quant aux qualités de capacités du candidat : - Selon indications portées dans le Cahier de Clauses Particulières joint au présent dossier.
14 – Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères économiques énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- Prix des prestations (80%)
- Valeur technique (20%)

15 – Type de procédure : Procédure adaptée.
16 – Date limite de réception des offres : Mercredi 14 novembre à 12h heures.
17 – Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date **limite de réception des offres.**
18 – Renseignements complémentaires :
Marchés traités avec des entreprises groupées ou non groupées.
19 – Le dossier de consultation est remis à chaque entreprise ou groupement qui en fera la demande à :
Copies Services – 49, rue Lévy Alphandéry – 52000 CHAUMONT
Tél : 06 76 42 10 75 / e-mail : copiesservices@orange.fr
Les frais d'envoi et de reprographie sont à la charge de l'entreprise qui demande le dossier.
20 – Les candidats auront à produire à l'appui de leur soumission l'ensemble des justificatifs prévus aux articles 44, 45 et 46 du CPM et dont la liste figure au dossier de consultation.
21 – Renseignements d'ordre technique auprès de : Atelier d'Architecture 52 – 1, rue Raymond Savignac – 52000 CHAUMONT – Tél : 03.25.35.39.45
22 – Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif, 25 rue du Lycée, 51000 Châlons-en-Champagne tél. 03.26.66.86.87 ; télécopieur : 03.26.21.01.87.
23 – Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : article L. 551-1 du Code de Justice administrative.
24 – Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : Mercredi 17 octobre 2018.
25 – Nombre limite des candidats pouvant être admis à présenter une offre : Pas de limitation.
26 – Adresse où les offres doivent être transmises :Dématérialisation obligatoire depuis le 1er octobre 2018 http://www.voixdelahautemarne.e-marchespublics.com
27 – Téléchargement du dossier : Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur : http://www.voixdelahautemarne.e-marchespublics.com

1814450

Transfert de siège hors département

DDP VOYAGES

SARL au capital de 30.490 €
Siège : 24 Rue Toupot de Beveaux
52000 CHAUMONT
400 502 936 RCS de CHAUMONT

Par décision des associés du 14/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/07/2018 au 2, Boulevard de l'Abbé Valla 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON. Radiation au RCS de CHAUMONT et ré-immatriculation au RCS de NIMES

1814412

Successions vacantes

Le Directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle, 50 rue des ponts, Case of 60069 54036 Nancy cedex, curateur de la succession de M. BEINSTINGEL Othon décédé le 15/05/2017 à Dijon (21) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0548028386/CH.

1814433

Tribunaux

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT

Avis de dépôt des états des créances salariales

Redressement judiciaire du 29/05/2017 puis arrêt par voie de continuation du 14/05/2018 de Monsieur CLAUDE Laurent « LE CIGANO » 42 Avenue de Belgique 52170 RACHECOURT SUR MARNE.
« En application des dispositions des art. L.625.1 et R.625-3 du Code de Commerce, les salariés de la procédure ci-dessus sont avisés du dépôt au »Greffe du Tribunal de Commerce susvisé de l'ensemble des relevés des créances salariales.
« Le présent avis fait courir le délai de forclusion de 2 mois.

»Pour Avis,
« Le Liquidateur Judiciaire
Hervé DECHRISTÉ,
Rue Marguerite Perey - Parc Energie - Bât 11, 1er étage,
52115 BETTANCOURT-LA-FERREE-SAINT-DIZIER-CEDEX ».

1814401

Vous aimez lire La Voix de la Haute-Marne
PENSEZ À L'ABONNEMENT

Annonces administratives

Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Haute-Marne

AVIS

Réunie le 15 octobre 2018 à la préfecture de la Haute-Marne, la commission départementale d'aménagement commercial a émis un avis favorable sur la demande de permis de construire n° 052 121 18 A0025 valant autorisation d'exploitation commerciale, déposée par la société SCI LOLA IMMOBILIER, en vue de procéder à la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 1.911 m², situé 129 avenue de la République à CHAUMONT.
Les recours éventuels contre cette décision sont régis par les dispositions des articles R.752-30 et suivants du code de commerce.

1814398

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation unique présentée par la SAS Eoliennes des Limodores sur le territoire des communes de Andelot-Blancheville, Bologne, Rochefort-sur-la-Côte, Vieville

Conformément au code de l'environnement, le préfet de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté n° 2 435 du 25 septembre 2018 la réalisation d'une enquête publique du mercredi 07 novembre 2018 au samedi 08 décembre inclus (jusqu'à 12h) sur la demande présentée par la SAS Eoliennes des Limodores en vue d'obtenir l'autorisation unique relative à l'exploitation d'un parc éolien de dix aérogénérateurs sur le territoire des communes de Andelot-Blancheville, Bologne, Rochefort-sur-la-Côte et Viéville.
Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet comportant, notamment, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et une étude d'impact, et pourra faire part de ses observations :
- sur les registres d'enquête déposés en mairies de Andelot-Blancheville, Bologne, Rochefort-sur-la-Côte et Viéville, aux heures d'ouverture au public ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Bologne, siège de l'enquête (1, Rue de la Mairie– 52 310 Bologne) ;
- par voie électronique à l'adresse preficpe@haute-marne.gouv.fr ;

M. Bernard RORET, retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées, **en mairie de** :
-Bologne :
- le mercredi 07 novembre 2018 de 15h à 18h ;
- le samedi 08 décembre 2018 de 09h à 12h ;

en mairie d'Andelot-Blancheville:
- le samedi 10 novembre 2018 de 09h à 12h ;
- le mercredi 05 décembre 2018 de 15h à 18h ;

en mairie de Viéville :
-le mercredi 14 novembre 2018 de 15h à 18h;
- le samedi 24 novembre 2018 de 09h à 12h ;

et en mairie de Rochefort-sur-la-Côte :
- le mercredi 21 novembre 2018 de 15h à 18h ;
- le samedi 1er décembre 2018 de 09h à 12h ;

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'Environnement, des ICPE et des Enquêtes Publiques) et dans les mairies précitées. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.
Le Préfet de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la SAS Eoliennes des Limodores. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Silvère DA LUZ responsable du projet au sein de la SAS Eoliennes des Limodores (29, Rue des Trois Cailloux -80000 AMIENS), ou au bureau de l'Environnement, des ICPE et des Enquêtes Publiques de la préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52011 CHAUMONT Cedex).

1814410

COMMUNE DE BIESLES

AVIS D'ENQUÊTE

Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation de travaux, en domaine privé, de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de Biesles

Il sera procédé du **15 octobre 2018 au 15 novembre 2018 inclus** à une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général pour la réalisation de travaux, en domaine privé, de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de Biesles.
Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Biesles pendant 32 jours du **15 octobre 2018 au 15 novembre 2018 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouvertures habituelles de la mairie et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Biesles. Elles peuvent également être envoyées par courriel : ddt-sef@haute-marne.gouv.fr objet : MR-EP-Assainissement Biesles.
Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur le site internet de la Préfecture pendant toute la durée de l'enquête.
M. Christian DENIS siégera en qualité de commissaire enquêteur à la mairie de Biesles **le samedi 20 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures, le lundi 29 octobre 2018 de 14 heures 30 à 17 heures 30 et le mercredi 7 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures** pour y recevoir les observations du public.
Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la direction départementale des territoires de la Haute-Marne, à la mairie de Biesles ainsi que sur le site internet de la Préfecture de Haute-Marne.

1814409

INFORMATION MUNICIPALE

Le Maire de Marac (52260) informe qu'une procédure de reprise des tombes en déshérence va être engagée au cimetière communal.
La liste des tombes concernées est visible à l'entrée principale du cimetière et à la Mairie.
Les familles, concernées par ces tombes, sont invitées à se présenter AU CIMETIERE **le Mercredi 07 Novembre 2018 à 13h30** où un juriste, leur précisera les grands principes de la procédure, et les modalités minimums nécessaires à réaliser pour conserver leurs tombes.
Cette démarche préalable permet à celles et ceux qui le souhaitent de réaliser les travaux de nettoyage suffisants par anticipation, leur évitant ainsi d'engager leurs tombes dans une procédure officielle, aboutissant à une reprise définitive au bout de trois ans.
Faute par les familles concernées, d'être présentes ou représentées, il sera établi un procès verbal constatant le (les) défaut(s) matériels) de chaque tombe, qui sera le point de départ d'une procédure administrative de reprise.

1814431

Convocation

CGA Picardie, Nord-Est Ile de France
ORGANISME PÔLE DE GESTION AGRÉÉ

Le Centre de Gestion Agréé de Picardie, Nord-Est Ile de France Pôle Jules Verne 11 Rue de l'île mystérieuse 80440 BOVES

M. Bertrand GERNEZ, Président et le Conseil d'Administration Ont le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale ordinaire le 14 novembre 2018 à 15 h 30 dans les locaux de CER France 60 ZAC du Bois de Plaisance 325 Avenue de la Mare Gessart 60280 VENETTE

A l'ordre du jour :
• Le rapport d'activité
• Le rapport financier exercice 01/09/2017 – 31/08/2018
• Le rapport du commissaire aux comptes
• Le rapport moral
• Vote des résolutions
• Intervention sur la loi de finances

1814403

Petites annonces

● Vends **beau luminaire billard**, 2 lampes, en bois/laiton, coupoles en verre, TBE. 50 €. Tél. 03.25.03.32.65 ou 07.68.38.14.81.

VIE PRATIQUE

Enfant

JHM annonces www.jhm-annonces.fr

NOUVEAU !

Pour la vente de vos biens d'une valeur ≤ à 100 €

7 JOURS DE PARUTION 10 € AVEC PHOTO GRATUITE

CTI1109020-1

Produits fermiers

● 52. Wassy vends racines d'endives prêtes à jardiner. Tél. 06.89.43.59.58.

● **Vends Pommes de Terre Agata**, 10 € les 25 kg, Cirfontaines en Azois. Tél. 06.78.56.61.00.

● Vends **noix** 2 € le kg, secteur Montigny-le-Roi. Tél. 06.78.67.40.58

● Vends **pommes de terre, carottes**, **oignons,** échalottes,... à Montcharvot (proche Bourbonne-les-Bains).Tél.06.74.57.19.27.

Vie agricole

● **Achète foin**, petites bottes de bonne qualité. Tél : 06.67.73.97.52.

HALLIGNICOURT

VENTE DE POMMES DE TERRE PLEIN CHAMP

CHARLOTTE - ROSABELLE

SPUNTA - AGRIA

SACS DE 20 KG : 9€ / 10 KG : 4,50€

06 11 74 83 10 OU 06 79 00 27 89 OU 03 25 56 23 71 (FIXE APRÈS 18H)

SD1052712-1

ETA BLANCHARD

Pressage-Enrubannage avec combis (2 en 1) équipé couteaux

Locations :

• épandeur à fumier

• benne TP

Tél. 06.88.34.92.43

ANIMAUX

Animal ferme

● Vends **belles poules pondeuses rousses**, 6 € pièce. Commande à partir de 10. Livraison gratuite. Tél. 07.83.55.66.54.

● Vends **4 chevrettes** 6 mois, bouclées. Tél. 03.25.31.98.47 H.R.

Chat

● **Cède contre bons soins** adorable chaton gris tigré, 2 mois, sevré. Tél. 06.88.14.78.35.

Chien

● Vends **3 chiots American Staff**, mâles, noir, nés le 13/07/2018, LOF, pucés, vaccinés, 600 €. Personne pas sérieuse s'abstenir. Tél.06.84.64.87.88.

Perdu trouvé

● **Perdue Maya, chatte Angora blanche et tigrée**, pucée, à Voncourt (52500), Récompense, Tél.06.89.01.76.83.

● **Un grand merci** aux personnes qui ont contribué à retrouver **Pikachu**. Emilie, son frère et leur maman.

● **Perdu «Mimi» à Aprey** le **16 septembre** un gros chat noir mais blanc sur la partie basse de la tête, l'ensemble des pattes et du poitrail, âgé de 10 ans environ, ayant un grand morceau manquant à la queue noire. Il pourrait se diriger en direction de Champigny-les-Langres, lieu de son domicile d'origine. Récompense. Tél.03.25.88.41.65 ou 06.71.68.42.81.

Divers

● Vends **chevreau mâle 2 mois** 50 €. Tél. 06.44.91.07.79.

ANNONCES LÉGALES

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : REGION GRAND EST.
Correspondant : fabienne FAYTRE, 5 Rue de Jéricho Cs70441 51037 Chalons-en-Champagne Cedex, tél. : 03-26-70-66-49, courriel : fabienne.faytre@grandest.fr adresse internet : http://www.grandest.fr.
Adresse internet du profil d'acheteur : http://marchespublics.grandest.fr.
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : Rénovation sanitaires internat lycée Charles de Gaulle - CHAUMONT.
Type de marché de travaux : exécution.
CPV - Objet principal : 45214220
Objets supplémentaires : 45432111
45330000
45213316
45421000.
Lieu d'exécution : chaumont, 52000 Chaumont.
Code NUTS : FR.
L'avis implique un marché public.
Refus des variantes.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.
Prestations divisées en lots : oui.
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.
Renseignements relatifs aux lots :
Lot(s) 01. - revêtement PVC.
Revêtement PVC
C.P.V. - Objet principal : 45432111.
Mots descripteurs : Revêtements de sols
Lot(s) 02. - plomberie - sanitaire - electricité.
Plomberie - sanitaire - electricité
C.P.V. - Objet principal : 45330000
Objets supplémentaires : 45232460
45213316.
Mots descripteurs : Electricité (travaux), Plomberie (travaux), Sanitaire
Lot(s) 03. - menuiserie extérieures PVC - menuiseries intérieures.
Menuiserie extérieures PVC - menuiseries intérieures
C.P.V. - Objet principal : 45421000.
Mots descripteurs : Menuiserie
Lot(s) 04. - plâtrerie - peinture.
Plâtrerie - peinture
C.P.V. - Objet principal : 45410000.
Mots descripteurs : Peinture (travaux), Plâtrerie

Durée du marché ou délai d'exécution : 6 mois à compter de la notification du marché.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : articles 109 à 132 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 ,46 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après);
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés;
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail);
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin;
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat);
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus;
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
- valeur technique : 60 %;
- prix : 40 %.
Une enchère électronique ne sera pas effectuée.
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 5 novembre 2018, à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.
Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 18S1106.
Renseignements complémentaires : l'attention des soumissionnaires est appelée sur le fait qu'une visite des locaux est obligatoire. Les visites se feront sur rendez-vous avec la gestionnaire de l'établissement - Mme VAUGE - tél : 03 25 32 54 55.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 8 octobre 2018.
Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Région Grand Est - Maison de la Région.
Correspondant : direction de la commande publique, marchespublics.grandest.fr, 51037 Chalons-en-Champagne Cedex, adresse internet : http://marchespublics.grandest.fr.
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Région Grand Est.
adresse internet : http://marchespublics.grandest.fr.
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Région Grand Est.
direction de la Commande Publique, adresse internet : http://marchespublics.grandest.fr.
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne 25, rue du lycée 51037 Chalons-en-Champagne Cedex, tél. : 03-26-66-86-87, courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - un référé précontractuel, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (art. L.551-1 et suivants et R.551-1 du code de justice administrative),
- un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution ou à défaut de la publication, 6 mois à compter de la signature de contrat (articles L.551-13 et suivants et R.551-7 et suivants du code de justice administrative),
- un recours en annulation contre le marché dans les 2 mois suivants la date à laquelle la conclusion du contrat a été rendue publique,
- un recours pour excès de pouvoir contre la décision de rejet de l'offre dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet et jusqu'à la signature du marché (articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative).
.
Mots descripteurs : Electricité (travaux), Menuiserie, Peinture (travaux), Plomberie (travaux), Revêtements de sols.
Date d'envoi de la publicité : 8 Octobre 2018

COMMUNE DE BIESLES

AVIS D'ENQUÊTE

Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation de travaux, en domaine privé, de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de Biesles

Il sera procédé du 15 octobre 2018 au 15 novembre 2018 inclus à une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général pour la réalisation de travaux, en domaine privé, de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de Biesles.
Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Biesles pendant 32 jours du 15 octobre 2018 au 15 novembre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouvertures habituelles de la mairie et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Biesles. Elles peuvent également être envoyées par courriel : ddt-sef@haute-marne.gouv.fr objet : MR-EP-Assainissement Biesles.
Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur le site internet de la Préfecture pendant toute la durée de l'enquête.
M. Christian DENIS siégera en qualité de commissaire enquêteur à la mairie de Biesles le samedi 20 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures, le lundi 29 octobre 2018 de 14 heures 30 à 17 heures 30 et le mercredi 7 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures pour y recevoir les observations du public.
Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la direction départementale des territoires de la Haute-Marne, à la mairie de Biesles ainsi que sur le site internet de la Préfecture de Haute-Marne.

CTI1109021-1

JHM supplément

L'ENTREPRISE 2018 en Haute-Marne

Vendredi 30 novembre

OFFERT AVEC VOTRE JOURNAL

Ce supplément économique annuel offre un panorama de l'économie locale. Bénéficiez de cet environnement pour présenter votre savoir-faire, vos produits, vos services, sous forme de publicité ou publi-rédactionnel.

Vous souhaitez des renseignements complémentaires ?

Contactez nos commerciaux avant le 29 octobre :

Chaumont : Tél. 03 25 03 86 40
Langres : Tél. 03 25 87 34 94
Saint-Dizier : 03 25 05 20 04

LE SOMMAIRE DE NOTRE ÉDITION 2018

› LES DOSSIERS
• Les Start up en Haute-Marne
• Les entreprises qui ont des activités atypiques ou de niche
• Les entreprises qui se diversifient
› CÔTÉ PRATIQUE
• Transports et logistiques : état des lieux dans le département
› INDUSTRIE
• Les entreprises qui travaillent pour l'automobile
• Les entreprises qui interviennent pour l'aéronautique
› ENVIRONNEMENT
• Des emplois non délocalisables
• Gros plan sur Nogent, ville industrielle et artisanale singulière
› LE COMMERCE
• Un point sur l'état global du commerce en Haute-Marne
• Portraits de commerçants dynamiques qui viennent de s'installer
• Le commerce s'adapte aux besoins : drive etc...
› ARTISANAT-BÂTIMENT
• La conjoncture vue par la FFB et Capeb
• La conjoncture vue par la chambre de métiers
• Portraits d'artisans

Le Journal de LA HAUTE-MARNE

Christian DENIS
23, rue de la fontaine
52200 SAINTS GEOSMES
Tél. :03.25.87.23.59
06.31.72.19.00
Courriel : chdenis@live.fr

Saints Geosmes, le 16 novembre 2018

Monsieur le Maire
Commune de BIESLES

Place de la Mairie
52340 BIESLES

Objet **: Enquête Publique du 15 octobre au 15 novembre 2018 inclus**
Demande de **D**éclaration d'**I**ntérêt **G**énéral des travaux
en domaine privé des branchements particuliers à
l'assainissement collectif.

.

Monsieur le Maire,

L'enquête publique citée en objet est terminée depuis le 15 novembre 2018.

Comme suite à l'arrêté en date du 05 septembre 2018 de Madame le Préfet de la Haute-Marne, j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le Procès Verbal de synthèse correspondant aux observations formulées au cours de cette enquête publique.

Afin de me permettre la rédaction de mon rapport et de mes conclusions et avis motivés, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir, dès que possible, votre mémoire en réponse.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées

Le commissaire enquêteur

Christian DENIS

Département de Haute-Marne

Commune de BIESLES

---

*Demande de **D**éclaration d'**I**ntérêt **G**énéral des travaux en domaine privé des branchements particuliers à l'assainissement collectif de la commune de BIESLES.*

ENQUÊTE PUBLIQUE
du 15 octobre au 15 novembre 2018

Procès Verbal de Synthèse

L'art. R123-18 du Code de l'Environnement stipule :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Lorsque l'enquête publique est prolongée en application de l'article L. 123-9, l'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents est reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

- L'enquête publique s'est déroulée, sans incident particulier, du 15 octobre au 15 novembre 2018 inclus, soit 32 jours consécutifs.

- Les permanences du commissaire enquêteur se sont tenues dans de bonnes conditions matérielles en mairie de BIESLES, et ce, conformément à l'arrêté en date du 05 septembre 2018 de Madame le Préfet de la Haute-Marne.

- La publicité relative à l'enquête fut conforme à la réglementation.

- Le registre d'enquête a été récupéré par nos soins dès la clôture de l'enquête.

- Les observations furent à la disposition de Monsieur le Maire de Biesles, ceci, au fur et à mesure de la rédaction ou de la réception des dites observations, afin de lui permettre de disposer des éléments nécessaires à l'établissement de son mémoire en réponse.

Aucune mention ou observation n'a été formulée par voie dématérialisée sur le site ddt.sef@haute-marne.gouv.fr. objet :MR-EP Assainissement Biesles

Neuf mentions (9) dont une avec un numéro bis, ont portées sur le registre d'enquête, dont :

- **Une (1)** mention correspond à un courrier déposé en mairie de BIESLES à notre intention.
- **Huit (8)** mentions correspondent à des observations ou avis portés uniquement sur le registre d'enquête

Le tableau ci-après figure le récapitulatif sommaire des avis exprimés :

N°	Dates	Nom	Nature formulation observation *	Thèmes	Localisation
1	20/10/18	FERRAND Jean Georges	R	Demande information	10 rue côte de l'eau
2	20/10/18	DUBA Damien	R	Avis favorable	17 rue d'Ageville
3	29/10/18	HUREL Mickaël	R	Avis favorable	12 rue Memassé
4	29/10/18	FERRAND Jean Georges	C	Demande prise en compte problème infiltration eaux pluviales	10 rue côte de l'eau
5	29/10/18	M. et Mme PEILLEY Dorothée	R	Avis favorable	5 rue de Chaumont
6	29/10/18	Mme ALONG	R	Avis favorable	75 rue de Chaumont
7	29/10/18	Mme BARBARY	R	Avis favorable	11 rue du château
8 et 8 bis	07/11/18	MERCIER Stéphane	R	Avis favorable + définition projet exécution	68 rue de Chaumont
9	07/11/18	BORD Romain	R	Avis favorable	44t rue de Chaumont

* **R** = Registre d'enquête **C** = Courrier **e -C** = Observation exprimée par messagerie Internet

L'analyse comptable succincte de ces observations fait ressortir que :

- ✓ **Les observations N° 2 à 9 (excepté N°4)** correspondent à des avis favorables clairement exprimés.
- ✓ **Les observations N° 1 et 4** correspondent à une demande prise en compte par la collectivité d'un problème infiltration eaux pluviales.

Reçu en main propre du commissaire enquêteur,
A Biesles, le 16 novembre 2018

MAIRIE de BIESLES 52340

Monsieur le Maire de BIESLES

Saints Geosmes, le 16 novembre 2018

***Christian DENIS** commissaire enquêteur*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Le commissaire enquêteur
M. Christian DENIS

COMMUNE DE BIESLES

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif à une déclaration d'intérêt général pour la réalisation de travaux en domaine privé de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de BIESLES

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Déclaration d'intérêt général de travaux, en domaine privé, de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif de la commune de Biesles

ARRÊTE D'OUVERTURE D'ENQUETE :

Arrêté préfectoral n° 2328 en date du 5 septembre 2018 de Mme le Préfet du département de la Haute-Marne

COMMISSAIRE ENQUETEUR : M. Christian DENIS

DURÉE DE L'ENQUETE : 32 jours

Date ouverture : **du LUNDI 15 OCTOBRE 2018 au JEUDI 15 NOVEMBRE 2018 - 17h00**

REGISTRE D'ENQUETE :

Comportant 5 feuillets non mobiles, cotés et paraphés, destiné à recevoir les observations du public ;

Ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à Monsieur Christian DENIS, Mairie, Place de la Mairie, 52340 BIESLES

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à la mairie de Biesles, à la direction départementale des territoires de la Haute-Marne et à la préfecture de la Haute-Marne aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

RECEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Le commissaire enquêteur tiendra les permanences à la Mairie de Biesles :

le samedi 20 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures,

le lundi 29 octobre 2018 de 14 heures 30 à 17 heures 30,

le mercredi 7 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures

Le 15/12/2018 de 8h..... heures ..... à ..... heures..... a été ouvert le présent registre.

MAIRIE DE BIESLES 52340

Le Maire,

OBSERVATIONS DE M.....

Première permanence du 20 octobre 2018.

① FERRAND Jean-Georges 10 côte de l'eau. Je viens de faire part de mon problème d'eau à Mr Huriaux et j'adresse une lettre à Mr le Maire et au commissaire enquêteur.

② DUBA Damien 17 rue d'Argentolle. Je souhaiterais faire part de mon avis favorable et de mes remerciements pour les travaux envisagés. Pour l'avenir ce projet d'avoir sur des bases saines, avec raison et confiance.

Deux observations ont été formulées au cours de cette permanence.

Le Commissaire enquêteur

Ch. DENIS

Dernière permanence du 29 octobre 2018.

③ Hurel Mickaël 12 Rue Jemaste 52340 Biesles,

Déclare être très favorable au projet de mise aux normes de l'assainissement.

Mr Hurel

④ Courrier de Mr. FERRAND Jean georges déposé en mairie à l'attention du Commissaire enquêteur

REÇU
LE 23 OCT. 2018
MAIRIE

Monsieur le Commissaire Enquêteur
à la Mairie de Bièvres
Mme Christian DENIS

EXPEDITEUR : PERRAND J-G 10 rue Côte de l'eau
52340 Bièvres

POUR OUVRIR : SOULEVER ET TIRER

(4)

Bieles le 20 Octbre 2018
Mr FERRAND Jean-Georges
10 Côté de l'eau
52 340 Bieles

Monsieur le Commissaire Enquêteur Ch. DENIS
A la Mairie de Bieles.

Habitant de la commune de Bieles depuis 36 ans, j'ai acheté une maison 10 Rue Côté de l'eau.

Depuis 2 ans, je constate que l'eau de ma toiture côté jardin s'évacue dans un trou perdu mais ce trou perdu s'évacue de plus en plus mal et je risque une inondation à chaque grosse averse.

C'est pourquoi, je vous demande une solution, si possible en posant une conduite d'évacuation qui pourrait servir à plusieurs propriétaires de cette rue.

Je fais une copie de cette lettre à Mr le Maire de Bieles.

Je vous remercie de prendre acte de ma demande.

Dans l'attente de votre réponse je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

le 29/10/18

Le Commissaire enquêteur

Ch. DENIS

Ferrand JG

⑤ M. et Mme PEILLEY Dorothée donnent un avis favorable au projet de la commune pour l'assainissement.
29/10/18

⑥ Mme ALONSO donne avis favorable au projet de la Commune pour l'assainissement
29/10/2018

⑦ Mme BARBARY, 11 rue du Château donne un avis favorable au projet de la commune pour l'assainissement
29/10/18 BB

Cinq observations ont été formulées au cours de cette permanence.
la commissaire enquêtrice

Troisième permanence du 7 novembre 2018.

⑧ Mr MERCIER Stéphane, nouveau propriétaire au 68 rue de Chaumont - 52340 Biesles
Je confirme mon accord pour la reprise de convention de Raccordement signé par Mr et Mme de Rollat Philippe, ancien propriétaire au 68 rue de Chaumont - 52340 Biesles
Ceci pour la mise en service du réseau d'assainissement pris en charge par la commune de Biesles
le 07/11/2018 S. MERCIER

cD

(8) Bis - Me MERCIER Stéphane souhaite que le projet d'exécution soit annexé d'un commun accord entre moi et la collectivité. C'est à dire redéfinir le tracé des Réseaux d'assainissement.

Le 07/11/2018 S. MERCIER

(9) Je soussigné Me BORD Lydie, représente M. BORD Romain et donne un avis favorable au projet de la commune pour l'assainissement.

Le 07 Novembre 2018

Deux dossiers ont été fournis lors au cours de cette permanence.

Le commissaire - enquêteur.

Le délai d'enquête étant expiré,

Je, soussigné,.....DENIS Christian commissaire enquêteur.....,déclare clos le registre qui a été mis à la disposition du public pendant ...32..... jours consécutifs,

du ..15../..10../2018..... au ..15../..11../2018..... ,

de ... . heures..... à .....heures.....

et de ... . heures..... à .....heures.....

Les observations ont été consignées au registre par ..... Huit (8) ..... personnes

(pages n° .....à .....)

En outre, j'ai reçu ...1..... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du ...20/10/18..... de M...FERRAND.....
déposée en mairie de Pléslin le 23/10/18

2. - Lettre en date du ..... de M.....

3. - Lettre en date du ..... de M.....
.....
.....

4. - Lettre en date du ..... de M.....
.....
.....

Le commissaire enquêteur

CH. DENIS

COMMUNE DE BIESLES
Le 16 novembre 2018

Monsieur Christian DENIS
23, rue de la fontaine
52200 SAINTS GEOSMES

OBJET
Déclaration d'Intérêt Général – Mise aux normes des branchements assainissement – Enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous adresse ma réponse au procès-verbal de synthèse relatif à la déclaration d'intérêt général des travaux, en domaine privé, de branchement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif.

1 – Rappel de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée du 15 octobre au 15 novembre 2018, conformément à l'arrêté préfectoral n°2328 du 05 septembre 2018.

2 – Les observations déposées par le public

La commune de Biesles prend note des neuf observations formulées lors de l'enquête publique, et notamment du caractère favorable au projet de sept d'entre elles.

Concernant les observations n°1 et 4, la commune a pris contact avec Mr Ferrand demeurant 10 rue côte de l'eau pour étudier son problème d'écoulement des eaux pluviales.
Concernant l'observation n°8 bis, la commune souhaite préciser que les propriétaires seront prévenus avant le démarrage des travaux sur leurs parcelles. A cette occasion, il sera possible de réévaluer la pertinence des travaux proposés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
M.ANDRÉ

MAIRIE DE BIESLES 52340

Place de la Mairie, 52340 Biesles - Tél : 03 25 31 93 20 - Fax : 03 25 03 76 97 - Courriel : mairie@biesles.fr
www.biesles.fr